Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société

Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 75 (1939)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE:

Partie corporative: Vaud: Assemblée des délégués et assemblée générale.

— Urgent. — Dans les sections: Moudon et Oron; Yverdon. — Bureau de placement. — Nécrologie. — Emission radiophonique. — Soirée à l'Ecole normale. — Genève: U. I. P. G. — Messieurs: Bilan corporatif. — Dames et Messieurs: Convocation. — Neuchatel: Etats nominatifs. — Comité central. — Jura: Changement de titre. — Cours de perfectionnement. — Divers: Remarque grammaticale.

Partie pédagogique: Alb. R.: 1938 et nous...? — Corpet: L'adolescente de 11 à 17 ans. — Récréation arithmétique. — Robert Jaquet: Des aptitudes pédagogiques. — Textes littéraires. — Les livres.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Dimanche 5 février, à 10 heures, au Casino de Montbenon.

Ordre du jour:

- 1. Appel des délégués.
- 2. Procès-verbal.
- 3. Comptes des caisses de secours, prêts et orphelins.
- 4. Membres honoraires et auxiliaires.
- 5. Rapport sur le Musée scolaire.
- 6. Adoption des statuts des sections de Cossonay et Lausanne.
- 7. Propositions éventuelles du Comité.
- 8. Propositions éventuelles des délégués.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 5 février, à 14 h. 15 précises, au Casino de Montbenon.

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal.
- 2. Rapport du Comité.
- 3. Rapport des vérificateurs des comptes :
 - a) De la S. P. V.;
 - b) De la Caisse de secours.
- 4. Budget et cotisation.
- 5. Propositions éventuelles :
 - a) Des sections,
 - b) Des membres,
 - c) Du Comité central.
- 6. Propositions individuelles.
- 7. Elections statutaires:
 - a) Bureau de l'Assemblée générale;
 - b) Deux membres et un suppléant au Comité central.

Le Comité.

URGENT

Combien d'instituteurs sont-ils membres d'un Conseil communal et quelles fonctions remplissent-ils (président, secrétaire, etc.)?

Pour la défense des droits politiques des instituteurs, que nos collègues répondent immédiatement à M. Ed. Lavanchy, président, avenue Davel 25, à Lausanne.

Le Comité.

DANS LES SECTIONS

Moudon et Oron. — Leçon mensuelle de gymnastique, mercredi 11 janvier à 17 h. 35. Local habituel.

Yverdon. — *Une heure de musique*. La direction des écoles primaires et le bureau de la Commission scolaire ont eu la main heureuse en accordant au degré supérieur le privilège de suivre, lundi 19 décembre, une séance de musique donnée par le violoniste André Lœw et le pianiste Boris Roubakine.

Il s'agissait de faire entrer nos élèves dans le domaine de la musique pour violon et de la musique pour piano, de leur faire goûter et comprendre de façon sensible le charme de certains morceaux dont le choix, tout en étant conforme aux plus saines traditions classiques, permit aux enfants d'entrer immédiatement en sympathie avec les sentiments exprimés par le compositeur. Un commentaire verbal, simple et dépouillé de toute affectation et de tout terme technique, préludait à l'exécution de chaque morceau, créait l'atmosphère intuitive nécessaire aux non initiés. Les quelque 300 élèves qui ont eu la chance d'entendre ainsi le Rondo de Mozart, l'Abeille, de Schubert, les Chants d'Espagne, de Joaquin Nin, ou la Légende de St-François marchant sur les eaux, de Liszt, ne l'oublieront pas de sitôt.

Quant au jeu des deux artistes lausannois, il fut éblouissant, tout en gardant une sobriété et une délicatesse dont pourraient s'inspirer certains virtuoses qui prétendent nous apprendre à « écouter la musique ».

Souhaitons, pour terminer, que cette entreprise ne reste pas sans lendemain.

BUREAU DE PLACEMENT

Jeune Bâloise cherche place de volontaire, pour le printemps prochain, dans famille d'instituteur vaudois.

Plusieurs fils et une fille d'instituteurs romands pourraient faire échange, pour une année, dès le printemps 1939 avec fils de collègues bernois.

Demander les détails au Bureau de Placement S. P. V., Faoug, lac de Morat.

NÉCROLOGIE

† **Hector Nicole.** — En octobre, dans une cérémonie toute simple et intime, les autorités, le corps enseignant et les élèves du Châtelard prenaient congé du maître aimé qui se retirait après 41 ans d'enseignement, dont 16 passés à Vernex.

Le 29 novembre notre collègue succombait dans sa soixantième année, n'ayant pu jouir d'une retraite méritée.

Hector Nicole obtenait son brevet en 1898; après quelques années de pratique dans le canton, il partit en Russie; chassé par la révolution il revint au pays en 1920 et prit la direction d'une des classes de Vernex. Consciencieux, travailleur, il fut aimé et apprécié de chacun.

Avec Hector Nicole disparaît un excellent éducateur, un homme foncièrement bon, un vrai collègue, un citoyen loyal et droit.

Ch. G.

ÉMISSION RADIOPHONIQUE

Nous rappelons l'émission du mercredi 11 janvier, consistant en l'exécution de la plupart des chants imposés aux écoles de la Suisse romande. Cette émission sera donnée par le Petit Chœur des écoles primaires d'Yverdon.

SOIRÉE DE L'ÉCOLE NORMALE

Selon une aimable tradition, l'Ecole normale a convié le Comité à la Soirée annuelle organisée par les premières classes.

Les journaux ayant donné des comptes rendus détaillés de cette manifestation, nous nous bornerons à quelques considérations.

Relevons tout d'abord l'entrain et la jeunesse de ces grands élèves... qui, dans trois mois, seront des « régents et des régentes » malgré leurs visages juvéniles! Qu'il faisait bon entendre et voir ces actrices et acteurs, pleins de promesses, ces chanteurs et chanteuses qui réjouiront certainement leurs futurs villageois! ces danseurs dont les yeux pétillaient! et le « Président » de la fête, que rien ne paraît troubler!

Nous pouvons féliciter sans réserve l'Ecole normale pour cette belle soirée. Du reste, les visages épanouis, et les bravos des nombreux parents, professeurs (qu'on a du plaisir à revoir!) et des amis accourus de partout, ont dù montrer à toute cette jeunesse la joie qu'elle nous a procurée.

Merci à tous!

R.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

BILAN CORPORATIF

Voici bientôt l'assemblée administrative, au cours de laquelle notre dévoué trésorier, en une forme impeccable et chiffres à l'appui, nous donnera connaissance de notre situation financière. Il est un autre bilan qu'il convient d'établir à l'expiration d'une année qui commença riche en promesses et qui se termine en nous laissant les pires déceptions. Le voici :

Doit

Retenue légale . . fr. 625 000

Aggravation de nos charges envers les caisses de retraite.

Projet de loi Mandal.

Projet d'assurance accidents.

Projet de loi Chalut.

fr. 625 000

Avoir

Printemps:

Perspective d'allégement de la retenue.

Automne:

« Non possumus » de l'Etat, en dépit de l'amélioration de la situation.

Hiver:

Création du grade d'appointé de gendarmerie (92 bénéficiaires sur plus de 2500 fonctionnaires et employés de l'Etat).

Donc, pour 1939, aucune amélioration, en dépit d'injustices maintes fois signalées. Au contraire, aggravation de nos charges et triple tentative de restreindre nos droits de citoyens.

La création du grade d'appointé de gendarmerie qui apporte un très léger avantage aux bénéficiaires (200 fr. brut par an) a provoqué une certaine agitation parmi nos collègues. Ceux-ci estiment en effet que l'Etat ne devrait pas accorder une augmentation de salaire aux uns, tandis que les autres restent privés d'une partie du traitement que leur confère la loi. C'est une opinion; mais les intéressés nous affirment que la modeste augmentation n'est pas l'essentiel de cette question. Il faut voir avant tout le côté moral. Autrefois, le gendarme passait sous-brigadier au bout de 15 ans de service; aujourd'hui, conséquence de la fusion des corps de police, le gendarme blanchi sous le harnais n'avait aucun espoir de galon. Or, le Confédéré, l'étranger voyant opérer sur l'une de nos places un vieux gendarme aux manches vierges devait penser inévitablement:

« Voici un incapable ou un ivrogne ».

C'est ce que l'on a voulu éviter.

Les membres du corps enseignant doivent tirer de ce fait les conclusions qui s'imposent : si les gendarmes, tout seuls, ont réussi à faire admettre leur point de vue à un Grand Conseil jusqu'ici réfractaire à toute amélioration, nous devons, à notre tour, tout mettre en œuvre pour démontrer à ce même Grand Conseil combien notre situation a été amoindrie. Chez nous, pas de galons en perspective, pas de déclassements que l'art. 4 de certaine loi favorise largement. Des connaissances spéciales ? Mais ne devons-nous pas les posséder

toutes ? Il faut, sans tarder, que notre Union mette à l'étude la « revalorisation » de notre profession. Nous savons que le Conseil d'Etat étudie une nouvelle échelle de salaires : à nous d'être prêts et de lui apporter de solides arguments.

L. S.

U. I. P. G. — DAMES ET MESSIEURS CONVOCATION

La Commission qui s'occupe du règlement des études pédagogiques se réunira une dernière fois, pour mettre au point son rapport, le mardi 10 janvier, à 16 h. 45, au Café de la Terrasse, place Longemalle.

Invitation cordiale aux collègues (dames et messieurs) qui se sont intéressés à cette importante question de la préparation des jeunes instituteurs.

J. Borsa. C. Duchemin.

NEUCHATEL

ETATS NOMINATIFS

Les états nominatifs des sections arrêtés à la date du 1er janvier 1939 doivent être adressés en deux exemplaires au président de la S. P. N., dans le plus bref délai. Nous prions les présidents de section de faire le nécessaire, à cet effet, et les remercions d'avance.

L'état nominatif devra faire mention des membres actifs, honoraires et passifs. Pour les grandes sections, suivre l'ordre alphabétique.

Comité central.

COMITÉ CENTRAL

Séance du 10 décembre 1938.

Caisse d'entr'aide. — Il est accordé une indemnité pour prolongation de leur remplacement à un instituteur et à une institutrice qui ont épuisé leurs droits aux prestations de la Caisse cantonale de remplacement, soit 250 journées de remplacement sur 730 jours.

Collectes et ventes. — En date du 7 novembre, le C. C. a adressé au Département de l'instruction publique une requête tendant à ce que ce dernier limite les appels adressés à l'école primaire en vue de ventes diverses. Le Département a accueilli favorablement la demande de notre comité. Dans sa réponse, il dit notamment ceci : « A plusieurs reprises déjà, le Département de l'instruction publique s'est opposé à diverses demandes. S'agissant plus spécialement de ventes organisées par l'école, nous avons décidé de ne plus autoriser à l'avenir que celles qui intéressent les œuvres scolaires utiles à l'enfance, telles que Pro Juventute, colonies de vacances, etc., les cas exceptionnels devant toutefois être réservés.

» Au surplus, il y a lieu de remarquer que certaines activités deman-

dées à l'école s'exercent localement avec l'autorisation de la Commission scolaire, sans que le Département soit appelé à intervenir. »

Cette décision qui mettra un frein aux abus dont nous avons parlé dans un récent article est accueillie avec plaisir par le C. C. Nous pensons qu'il serait nécessaire d'en faire part aux Commissions scolaires afin que ces dernières s'en inspirent chaque fois qu'elles seront sollicitées de mettre en branle les écoliers en faveur d'œuvres locales. Elles devraient être avisées aussi des décisions du Département au sujet des demandes qui lui parviendront. Souhaitons, en outre, que les cas exceptionnels ne soient admis au banquet qu'avec beaucoup de circonspection.

Théâtre scolaire de l'Exposition nationale. — D'une lettre de M. A. Jeanrenaud, professeur à l'Ecole normale de Lausanne, représentant de la Suisse romande au comité du théâtre scolaire de l'Exposition de Zurich, il résulte qu'un appel sera adressé sous peu aux classes primaires et enfantines désireuses de jouer des pièces ou saynètes au Théâtre de l'Exposition.

Un congrès romand du théâtre scolaire est prévu pour le 13 juillet. En outre, un concours d'auteurs de pièces sera institué dans le but d'obtenir de nouvelles œuvres jouables à l'école. Ce concours n'est ouvert qu'aux auteurs suisses et aux maîtres d'école suisses.

Comme ce sont les fonds qui manquent le plus, le C. C. est sollicité en finale de contribuer au financement de l'entreprise, en vue surtout de pouvoir récompenser par des prix les meilleurs travaux présentés.

Mais avant de se prononcer sur cette dernière question, le C. C. désire savoir si des membres de la S. P. N. s'intéresseraient à ce concours ou auraient l'intention de faire jouer pièce ou saynète sur la scène scolaire de Zurich. Ceux qui seraient en mesure d'apporter leur contribution à cette louable entreprise sont priés d'en aviser le président de la S. P. N., M. Léopold Berner, instituteur à Rochefort. Le temps presse, aussi les réponses doivent-elles être données dans le plus bref délai.

Modification des Statuts. — Dans l'assemblée générale du 22 octobre dernier, Mlle Louise Aegler, institutrice à Neuchâtel, avait développé une proposition tendant à accorder à tout membre de la S. P. N. le droit d'accès aux séances de l'assemblée des délégués. Cette proposition renvoyée au C. C. nécessiterait une revision de l'article 23 des statuts libellé comme suit : « Art. 23, al. 3. Ces délégués sont désignés pour chaque assemblée ou nommés pour une année. Ils sont rééligibles. »

L'auteur de la proposition qui nous occupe désirerait compléter cet alinéa par l'adjonction suivante : « Les membres de la Société peuvent y assister. »

Le C. C. constate tout d'abord que très rarement des auditeurs

ont honoré l'assemblée des délégués de leur présence, et, sauf dans un cas, ce n'était pas l'intérêt pour les questions mises à l'ordre du jour qui était en jeu, mais plutôt le plaisir de retrouver des connaissances et de passer, la séance finie, quelque agréable moment en leur compagnie. D'autre part, seuls les gens du Bas ou lieux circonvoisins mettraient vraisemblablement à profit le droit nouveau qui est, ici, en cause, en raison du fait que nos délégués siègent le plus souvent à Neuchâtel. Quant à ceux qu'animerait un impérieux désir de suivre les délibérations de ces nobles mandataires, sur un mot de leur part, le comité de la section respective ne manquera pas de les enrôler dans la délégation.

En conclusion, le C. C. décide de ne rien changer aux statuts vu que la revision demandée ne répond à aucune nécessité.

Par contre, il ne voit aucun inconvénient à ce que des membres de la Société assistent, en qualité d'auditeurs à l'assemblée des délégués, moyennant avis au président du C. C.

Le C. C. priera cette dernière, dans sa plus prochaine séance, de se rallier à cette seconde conclusion, laquelle sera inscrite au procès-verbal.

En Tehécoslovaquie. — M. Pierre Reymond, professeur à l'Ecole normale cantonale, a transmis au C. C. une lettre qui lui a été adressée par M. Fritsch, directeur d'école à Turnitz. L'auteur fait appel aux associations d'instituteurs ralliées sous le drapeau de la F. I. A. I. afin de secourir financièrement les maîtres d'école sudètes, qui ont fui l'envahisseur teuton pour rester fidèles à la république. Le plus grand nombre, faute d'emploi, se trouvent dans une situation voisine de la misère. Une aide immédiate est nécessaire. La question intéressant la Romande tout entière, le C. C. transmet la requête au bureau de la S. P. R. en l'invitant à lancer un appel aux sections comme vient de le faire le Schweizerischer Lehrer Verein. Nos collègues de France ont déjà fait parvenir des dons aux malheureux instituteurs réfugiés en Tchécoslovaquie; les maîtres romands ne manqueront pas d'en faire autant.

(A suivre.)

J.-Ed. M.

JURA

CHANGEMENT DE TITRE

A partir du 1^{er} janvier 1939, la Direction de l'instruction publique changera de dénomination. Elle s'appellera « Direction de l'Education », comme au siècle passé. Ce changement, d'apparence anodine, n'est cependant pas une simple formalité. Il vise à redonner la primauté à l'éducation, au développement intégral des facultés physiques, intellectuelles, morales et sociales, et condamne formellement l'intellectualisme exagéré du début de ce siècle.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Des cours de perfectionnement ont eu lieu dans les chefs-lieux de nos districts, à fin novembre et au début de décembre. Le corps enseignant primaire et secondaire a eu l'occasion d'entendre Mme von Allmen traiter de « La rédaction dans les classes inférieures », M. le D^r Junod exposer « Les tests dans l'observation de l'enfant », et M. Reusser, avocat des mineurs, parler de « La famille et l'enfant », au point de vue sociologique et juridique.

M. le D^r Liechti, professeur de sciences à l'Ecole normale de Porrentruy, a donné un cours à l'intention des maîtres du degré supérieur, sur l'enseignement pratique de l'électricité à l'école primaire.

Tous les conférenciers, par leur science et leur sens pratique, ont su intéresser et convaincre nos éducateurs jurassiens. V. M.

Nous nous excusons de la fâcheuse coquille qui, dans la table des matières du No 46 de 1938, appelle V. Naine le dévoué correspondant de la S. P. J., M. le directeur Virgile Moine.

Réd.

DIVERS

REMARQUE GRAMMATICALE

Formules de salutations.

Dans un précédent numéro du Bulletin corporatif, notre rédacteur a soulevé la question des formules de salutations dans les lettres.

Il oppose deux expressions : « salutations empressées » et « salutations distinguées » qui, paraît-il, ont toutes deux leurs partisans.

A mon humble avis, la formule « salutations distinguées » doit être absolument condamnée, parce que contraire à la civilité et à la tradition épistolaire.

Si l'adjectif « distingué » est parfaitement admissible dans la formule : « Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée », il choque lorsqu'il accompagne les salutations de l'expéditeur, comme une faute de modestie.

Dans le style épistolaire, refuge du bon ton et de l'ancienne civilité, l'expéditeur doit toujours faire preuve de modestie, de déférence pour son correspondant. Sans aller jusqu'à imiter les formules chinoises qui exagèrent tout de même un peu, il faut se souvenir que les bons écrivains du XVIII^e siècle ne craignaient pas de terminer leurs épîtres par la fameuse formule : « J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble, très dévoué et très obéissant serviteur ».

Ad. LAGIER.

Merci au collègue Lagier de ses judicieuses explications. Le débat reste ouvert : nous serions fort heureux si d'autres voix, tout aussi autorisées, venaient étayer ou réfuter cette argumentation.

 $R\acute{e}d.$

PARTIE PÉDAGOGIQUE

1938 ET NOUS...?

1938. La Suisse a été secouée comme une barque dans la tempête. Et trop souvent elle a paru danser au hasard sur les vagues.

Est-ce absence de gouvernail ou manque de poigne de l'homme de barre ?

C'est à la fois le manque d'énergie du commandement et le peu de zèle de l'équipage. Tout cela provenant d'ailleurs de divergences dans l'estimation de la route à suivre.

Comment veut-on que l'équipage — le peuple — ait du goût à la manœuvre quand les ordres les plus contradictoires partent du poste de commandement ?

On a peur de l'esprit totalitaire, de la dictature, et l'un de nos plus hauts magistrats clame sa vénération pour un dictateur qui a condensé sa pensée dans ces paroles blasphématoires :

« Aimez la mitrailleuse, admirez le canon, adorez le mousqueton, et, dans cette gamme admirable, n'oubliez pas le poignard... »

On a peur de voir mourir la démocratie et on l'étouffe par l'abus de la « clause d'urgence » et par des lois contraires à la liberté de la presse.

On la soutient comme la corde le pendu.

Est-ce là la défense spirituelle dont on nous parle ?

On nous dira: « Vous faites de la politique et c'est chose interdite! » Mais comment veut-on que nous consentions à l'ignorer quand c'est la politique qui régit nos institutions, et l'école singulièrement ; quand tout le pays ne peut réagir et penser que politiquement!

— Qu'on entende bien qu'il n'est pas question ici des querelles de boutique auxquelles peuvent se livrer les partis. —

On désire que nous développions chez nos jeunes le sens de leurs responsabilités civiques. Comment le pourrons-nous faire, si l'on arrive à limiter à l'extrême ces responsabilités.

On veut apprendre à ces jeunes à mieux aimer leur pays ; sera-ce facile, si ce pays leur apparaît trop souvent sous les traits revêches d'un Etat empressé à diminuer les libertés qui sont sa raison d'être. Ce n'est pas par des négations que l'on défend quelque chose, mais par l'affirmation. Ce n'est pas par la peur, mais par le courage.

Ce n'est pas par moins de démocratie qu'on défend la démocratie, mais par plus de démocratie.

L'école populaire est et doit être un élément de stabilité pour un état démocratique. Pensons-y et agissons en conséquence. Au milieu de tant de têtes qui tournent à tous les vents, tâchons de garder la nôtre solide sur nos épaules.

Nous pouvons dire, sans vain lyrisme, que nous avons un pays digne d'être aimé : défendons-le contre ceux qui voudraient en faire la caricature démocratique d'un Etat totalitaire.

On vient d'attribuer quelques centaines de mille francs à une institution pour le développement culturel de la Suisse ; le moindre acte de foi dans les destinées de notre pays *libre* serait plus efficace pour sa défense spirituelle.

Et puisque 1938 est, sans honneurs, menée au tombeau, formons pour 1939 le vœu que l'école suisse demeure démocratique au sein d'une patrie démocratique. Alb. R.

L'ADOLESCENTE DE 11 À 17 ANS (Suite) 1

De 13 à 15 ans.

C'est l'époque où les filles découvrent le monde sentimental, où s'éveille en elles un besoin intense d'aimer et d'être aimées qui se traduit par une obsession de curiosité sexuelle, par une étonnante faculté de rêve. La fillette s'éprend d'une maîtresse, d'une camarade, d'un garçon entr'aperçu, d'un personnage de roman dont elle fait un héros. Elle le fait vivre d'une vie tout imaginaire, avec une telle intensité que ce personnage imaginé fait pâlir toutes les réalités.

Il y a là un grave danger, car lorsqu'un heurt brutal avec la réalité fait découvrir à la fillette que son héroïne ou son héros, l'objet de sa passion, n'est pas tel qu'elle l'avait imaginé, il y a en elle une brisure très douloureuse et il lui faut parfois des années pour surmonter cette désillusion et pouvoir se réhabituer à la vie réelle.

Pour éviter des déceptions de cet ordre, il faut certainement occuper l'imagination des filles (notamment par les jeux romancés, les jeux « à thèmes » qui peuvent avoir une vraie utilité, mais dont il faut user avec discernement); il faut surtout lui demander des actes de dévouement qui l'amèneront à se donner, non à des objets imaginaires, mais à des êtres vrais et assureront ainsi une destination utile au besoin d'amour et de dévouement qui est en elle.

Cette imagination de nos filles doit nous mettre en garde contre les confidences qu'elles se prodiguent avec facilité, et dans lesquelles il leur arrive souvent de se confondre avec le personnage du roman qu'elles souhaiteraient vivre. Sans raideur, coupons court à ces confidences qui ne sont pas très saines ; accueillons-les avec réserve, en nous disant que souvent elles proviennent non du désir de se confier réellement, mais plutôt du besoin de se faire remarquer. Sachons pourtant donner à nos filles le soutien d'une amitié vraie, solide, compréhensive, génératrice de confiance, demandant des efforts et ne s'attardant pas en de trop longs discours.

¹ Voir Educateur du 29 octobre 1938.

Cet âge de 13 à 15 ans est aussi, est surtout celui des ardeurs excessives, des déceptions et des désespoirs profonds succédant brusquement à des périodes d'enthousiasme. Presque toutes les adolescentes souffrent de se sentir incomprises! Ne le sont-elles pas parfois réellement?

J'ai pour ma part le sentiment bien net qu'en diverses occasions j'ai méconnu la bonne volonté réelle que masquait une attitude extérieure brusque et maladroite. Un exemple : en colonie, une fillette d'une quinzaine d'années se montra brutale envers un groupe d'enfants plus jeunes. Je le lui reprochai sérieusement, mais j'appris après coup qu'au cours d'une grande promenade qui avait occupé l'après-midi et que je n'avais pu faire, cette fillette s'était multipliée pour ses jeunes camarades, les entraînant dans les chants et les jeux avec un vrai oubli d'elle-même. Après l'effort soutenu qu'elle s'était ainsi imposé, le mouvement d'impatience qui lui valut mes sévères observations n'avait été qu'une réaction de détente, inadmissible sans doute dans la forme, mais psychologiquement très excusable. Cette fillette pouvait à juste titre être révoltée ; je ne l'avais pas comprise, n'ayant vu que sa brutalité, sans avoir été le témoin de sa générosité.

Sachons voir et reconnaître les bonnes intentions, même quand elles s'expriment désagréablement, et soyons très attentives à ne pas heurter nos filles ; rappelons-nous que leur sensibilité non encore équilibrée les rend d'une susceptibilité maladive, et que, plus nous avons de prestige auprès d'elles, plus un mot maladroit de notre part peut leur faire de mal. Evitons avec elles l'ironie, qui déconcerte et peut blesser ; et ne prenons pas au tragique des incidents dont nous ne devons pas exagérer l'importance.

C'est vers cet âge enfin, et souvent plus tôt encore dans les milieux primaires, qu'il faut s'attendre à voir apparaître une crise religieuse chez les fillettes. En elles s'éveille un esprit critique qui succède à l'ardeur de connaître; pour des fillettes encore très jeunes, il y a souvent une véritable angoisse métaphysique à laquelle on doit penser et qui explique le déséquilibre de certaines enfants.

De 15 à 17 ans.

On trouve toujours chez la jeune fille de cet âge une vie de sentiment très développée et une générosité à laquelle on doit faire appel, car il serait dangereux de ne pas lui fournir un objet digne d'elle.

La personnalité commence à s'affirmer et, pour assurer son plein développement, l'éducatrice doit avoir surtout le souci d'apprendre à la jeune fille à user de sa liberté. Il faut, pour former son jugement, éviter autant que possible de lui imposer les choses, les lui proposer plutôt et lui laisser, toutes les fois qu'on le peut, la liberté du choix, en lui faisant prendre des responsabilités, quitte à discuter après coup avec elle pour l'amener, le cas échéant, à comprendre en quoi et pourquoi elle s'est trompée; méthode beaucoup plus efficace que celle qui consisterait à la mettre à l'avance en garde contre tels ou tels inconvénients.

Autant avec des enfants plus jeunes il convient de ne pas abuser des confidences, autant il me semble qu'en grandissant la jeune fille a besoin de pouvoir trouver appui et conseil dans des conversations intimes : ce n'est plus alors le besoin de se raconter qui l'incite à s'ouvrir, mais vraiment un besoin de lumière.

(Extrait d'Education.)

CORPET.

1938-1939 RÉCRÉATION ARITHMÉTIQUE

De la revue anglaise: The schoolmaster and woman teacher's chronicle, nous extrayons les deux carrés magiques suivants. Vos élèves pourront s'entraîner aux additions d'une manière plaisante.

		N	M		_
	57	342	627	912	
X	684	855	114	285	Y
Λ	399	228	741	570	1
	798	513	456	171	
	-		N		

Dans le carré ci-dessus, le nombre 1938 est donné par la somme des nombres :

- a) de chacune des quatre colonnes;
- b) de chacune des quatre bandes horizontales;
- c) des quatre carrés formés par MN et XY;
- d) inscrits dans les carrés des quatre angles;
- e) inscrits dans le carré du centre (855, 114, 228, 741).

De même,
$$342 + 627 + 513 + 456 = 1938$$
; et $684 + 399 + 285 + 570 = 1938$.

Pouvez-vous trouver encore deux autres groupes?

332	431	530	13	112	211	310
420	519	79	101	200	299	321
508	68	90	189	288	387	409
57	156	178	277	376	398	497
145	167	266	365	464	486	46
233	255	354	453	475	35	134
244	343	442	541	24	123	222

Le carré ci-dessus donne la somme 1939 de 16 manières différentes. 7 bandes horizontales, 7 colonnes et 2 diagonales.

DES APTITUDES PÉDAGOGIQUES

Chaque année, lors du concours des candidats aux études pédagogiques, c'est un beau sujet de discussion. Sont-ils aptes ou non ? On souligne certains succès, on déplore certaines faiblesses. On relève la valeur « pédagogique » de telles épreuves, en laissant entendre que les autres ne sont que des épreuves de connaissances, et qu'autant en emporte le vent. « Dans dix ans, ils seront bien avancés. » Et nous donc!

Sans doute, la question est d'une complexité décourageante. Mais il semble pourtant que l'on pourrait y trouver une solution si l'on voulait bien se souvenir, en fixant le champ des épreuves, de quelques qualités désirables chez un futur instituteur.

Il n'est pas d'activité qui exige autant d'ingéniosité, autant de fertilité d'esprit que la nôtre. En face des mille et une incompréhensions qui peuvent nous faire pester le jour durant, que d'efforts, que d'essais différents pour faire pénétrer telle ou telle notion dans les cerveaux rebelles ou apathiques. Chaque jour, il faut inventer, et souvent inventer sur-le-champ, au hasard d'une question, au gré

d'une réponse, inventer tout de suite, sous peine de voir disparaître l'instant favorable. Les instituteurs doivent avoir de l'imagination. Ou du moins, il est souhaitable qu'ils en aient.

Et qu'ils ne se fassent pas d'illusions. « Vingt fois sur le métier », disait Boileau. Le pauvre, il n'était pas régent. S'apercevoir que l'on n'a pas été compris, passe encore. (« Aux meilleurs esprits, que d'erreurs promises. ») Mais être mal compris, voilà du travail en perspective. Pourtant il faut savoir faire le point, savoir juger des résultats réels de ses efforts, posséder un peu de cet esprit critique qui revigore les méthodes et évite les désenchantements.

Comme l'effort s'exerce tout au long de l'année scolaire, au moins, il s'agit de ne pas se perdre en route, de distribuer judicieusement, selon les circonstances, les revisions et les acquisitions. Clarté, méthode, ténacité, que de nécessaires vertus. Et puis, si l'on quitte le domaine du rendement pour aborder le domaine humain, il est infiniment souhaitable que l'instituteur soit sensible (je parle de sensibilité et non de sensiblerie) parce que tous les enfants le sont et que leurs réactions, pour être perçues et encouragées, demandent autre chose qu'une intelligence logicienne.

Faut-il allonger cette liste? Est-elle bien nécessaire déjà? Je n'aurais jamais tenté de la dresser, si la discussion ne m'avait pas montré combien les avis sont divers et opposés. Il est encore un point sur lequel il serait bon de faire la lumière. C'est celui des individus possédant naturellement un don d'expression (langue, musique, dessin, etc.) ou des qualités typiques de mathématiciens ou de scientifiques. On semble, dans les sphères officielles, ne pas les priser beaucoup et rechercher surtout les intelligences « à intérêts multiples », en partant du principe qu'un instituteur « doit savoir un peu de tout ». C'est ainsi que les intelligences de type « littéraire » (?) sont vouées au décri. A mon avis, c'est bien méconnaître la littérature que d'en faire l'apanage d'un type d'esprit et l'on pourrait se demander quelle inaptitude révèle cette méconnaissance. Mais surtout, c'est négliger un important facteur pédagogique et psychologique dont l'importance me paraît extrême. La maîtrise d'une discipline intellectuelle ou artistique (pour autant qu'on y puisse prétendre...) modèle un esprit ou une sensibilité et ce n'est pas seulement la branche où l'on excelle qui en profite, mais bien tout l'enseignement. Quels furent nos meilleurs maîtres, sinon ceux qui surent nous enthousiasmer parce qu'ils savaient eux-mêmes s'enthousiasmer. Pourquoi jeter le discrédit sur toute une catégorie d'esprits, dont on n'a pas encore su nous donner les caractéristiques, pourquoi exiger que le corps enseignant tout entier ne soit que le miroir fidèle d'une seule mentalité? Il faut de tout pour faire un monde. Et les « doués » comme les « intelligences multiples » peuvent trouver leur place parmi nous. Le tout est de savoir dans quelle proportion. Mais, maintenant que la question est posée, peut-être saura-t-on la trouver.

Robert JAQUET.

TEXTES LITTÉRAIRES Les gens et les bêtes.

Mon père fait des sabots et son bruit me donne du courage. Maman coud sur notre seuil, bonne et appliquée. Je suis auprès d'elle avec deux petits pieds qui marchent et deux grands yeux qui regardent. Ils sont clairs ces soirs de mon village et me donnent un enseignement simple de la vie. Les bêtes, les voitures et les gens passent. Vous, chiens flâneurs, vous faites les quatre coins de la rue en inspectant les tas d'ordures comme des agents de la voirie. Vous m'inquiétez bien un peu, mais je pense qu'au fond vous êtes des bêtes pacifiques qui ne pensent qu'à manger. Il y a les vaches aux grands pas solides qui marchent sans faire de manières. Les chevaux qu'on emmène chez le maréchal-ferrant ont quatre jambes qui sautent. Mais, j'aime surtout les petits cochons roses, parce qu'ils ont l'air d'être en jambon.

Ch. L. PHILIPPE: La mère et l'enfant, N. R. F.

La chambre.

La pièce était basse mais vaste. C'est là qu'ils vivaient depuis plus de vingt-cinq ans qu'ils étaient mariés. Ils se trouvaient bien dans cette grande pièce qui leur avait paru si vide au début de leur ménage, quand ils n'avaient pour tout mobilier qu'un lit, une table et un réchaud à charbonnette. Mais d'un jour sur l'autre la chambre s'était garnie. Une fois, ils avaient acheté un fourneau, qu'ils avaient placé près du lit pour avoir chaud l'hiver. Un autre jour, une armoire, puis des chaises, des ustensiles, aujourd'hui si nombreux, qu'on ne savait plus d'où ils étaient venus, ni comment.

Louis Guilloux, Compagnons. (Grasset, édit.)

Une petite ville.

La petite ville de Verrières peut passer pour l'une des plus jolies de la Franche-Comté. Ses maisons blanches avec leurs toits pointus de tuiles rouges s'étendent sur la pente d'une colline, dont des touffes de vigoureux châtaigniers marquent les moindres sinuosités...

A peine entre-t-on dans la ville que l'on est étourdi par le fracas d'une machine bruyante et terrible en apparence. Vingt marteaux pesants, et retombant avec un bruit qui fait trembler le pavé, sont élevés par une roue que l'eau du torrent fait mouvoir. Chacun de ces marteaux fabrique, chaque jour, je ne sais combien de milliers de clous. Ce sont des jeunes filles fraîches et jolies qui présentent aux coups de ces marteaux énormes les petits morceaux de fer qui sont rapidement transformés en clous. Stendhal, Le Rouge et le Noir.

LES LIVRES

Annuaire de l'instruction publique suisse, par L. Jaccard. 29^e année, 1938. Librairie Payot.

Ce volume est publié sous les auspices de la Conférence intercantonale des chefs de département de l'instruction publique de la Suisse romande avec l'appui de la Confédération par M. L. Jaccard, chef du service de l'enseignement primaire, à Lausanne.

En 192 pages, l'édition de 1938 présente des études d'ordre pédagogique et sociologique d'une actualité manifeste et résume les faits qui ont marqué la vie du pays romand pendant l'année écoulée; voici les principales: Le français et la formation de notre jeunesse, par M. Camille Dudan, directeur du Collège classique cantonal, à Lausanne. — Connaissance et techniques, par M. Ernest Briod, professeur à Lausanne. — La vie scolaire vue par un médecin, par le Dr H. Oltramare, à Genève. — L'orientation professionnelle en Suisse, par M. J. Schwar, inspecteur scolaire, chef du Bureau cantonal d'orientation professionnelle à Lausanne. — La participation des écoles à l'Exposition nationale de Zurich en 1939, par M. Edouard Blaser, professeur à Zurich. — Les chroniques scolaires des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud. -Des analyses bibliographiques, par M. G. Chevallaz, directeur de l'Ecole normale à Lausanne. — La liste des actes législatifs scolaires entrés en vigueur en 1936, 1937 et 1938 dans les cantons romands. — La documentation solide et actuelle de cet ouvrage permet de le recommander à quiconque s'intéresse aux questions d'enseignement et d'éducation.

Comment délivrer les indigènes de leurs croyances magiques, par Louis Cattaneo, missionnaire. En vente au Secrétariat de la Mission suisse, chemin des Cèdres 5, Lausanne.

A la base de la croyance magique se trouve le mouvement de peur ou d'angoisse ressenti par l'homme en présence de ce qui est mystérieux, imprévu, inexpliqué. Cette croyance s'est retrouvée partout, à tous les âges, et pas seulement parmi les non-civilisés. L'Européen qui tire les cartes en est au même point que l'Africain qui jette les osselets et met sa vie et celle des siens entre les mains des charlatans. M. Cattaneo montre, par une série d'exemples frappants, à quels inconcevables excès, à quelles souffrances conduit la foi aveugle en la magie.

Comment délivrer l'indigène de ces souffrances? C'est ce que l'auteur nous montre dans cet ouvrage en s'appuyant sur les témoignages des porteurs de l'Evangile en pays noir.

A LA PAPETERIE DE L'UNIVERSITÉ

Rue de Carouge, 5

GENÈVE

VOUS TROUVEREZ TOUS LES ARTICLES POUR ÉCOLIERS ET BUREAUX
Pour les fêtes: GRAND CHOIX DE CADEAUX nouveaux genres.

Ferd. TRAUTWEIN

modes

modèles de paris

lily

rue de rive, 4 (3e étage)

genève

prix spéciaux aux membres du corps enseignant

POUR TOUS VOS TRAVAUX

D'ÉLECTRICITÉ — GAZ — EAU — TÉLÉPHONE

ADRESSEZ-VOUS A

BORNET S.A., 6 ENÈVE

TÉLÉPHONE 50250

DEVIS GRATUIT

RABAIS SPÉCIAL ACCORDÉ AU PORTEUR DE CETTE ANNONCE

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

Prêts hypothécaires et sur nantissement Dépôts d'épargne Emission d'obligations foncières Garde et gérance de titres Location de coffres-forts (Safes)

Nouveautés pédagogiques

Annuaire de l'instruction publique en Suisse 1938	Fr.	5.—
Bernard, R.: Comment on devient un homme cultivé	n	
Berger, R.: Manuel d'écriture courante et ornementale	D	_
Carité, M.: Le sort de l'enfance arriérée))	1.80
Chevallaz, G.: L'éducation du patriotisme, quelques réflexions		2.—
Dévaud, E.: Quarante exercices de Lecture silencieuse))	1.50
Dévaud, E.: Lire, parler, rédiger, nouv. éd	D	2.—
 L'Ecole des parents. Education et contre-édu- 		
cation	. 10	2.25
Gœtz, G. et Kosch, A.: Quel est donc cet oiseau?	D	3.25
Huguenin, E.: Les enfants moralement abandonnés	, »	2.—
Kocher, H.: Maman, tu m'aimes ?	»	3.—
Kocher, H.: Maman, tu m'aimes?	»	3.25
— Qu'est-ce qui pousse là ?	»	3.25
Lavarenne, M.: Voulez-vous que vos enfants soient de bons		0.20
élèves ?))	2.90
élèves?		
nernleyes))	3
perplexes))	3.—
Les étapes de l'éducation	»	0.50
Payot, J.: La faillite de l'enseignement))	2.75
Rebeaud, A.: Cocassin, ou la nouvelle éducation sentimentale		2.75
Reynier, Marg.: L'âme enfantine		2.90
Sauser-Hall, G.: Guide politique suisse, Manuel d'instruction		2.00
civique	n	3.75
Souché: La grammaire nouvelle et le français. Ecole prim. sup.	'n	2.75
Varina · I 'art d'aimer ses enfants		2.10
Verine: L'art d'aimer ses enfants	,	1.50
villoz, D Langue d'adjourd nui et langue de demain		1.50
Rappel:		
<u> </u>		
Berger, R.: Le dessin libre	3)	6
— La didactique du dessin	n	6.—
Boven, Dr W.: La science du caractère))	8.—
Chevallaz, G.: Histoire de la pédagogie	"	5.—
— Pédagogie des enfants difficiles	D	1.—
Malche, A.: Vie de Pestalozzi. Avec 9 illustrations hors texte		
broché Fr. 3.50 relié	n	5.50
Meylan, L.: L'instruction publique secondaire des jeunes filles		
à Lausanne au cours des 50 dernières années	n	1.—
Vinet, A.: Famille, Education, Instruction	>>	10.—
Wintsch, Dr J.: Les dessins d'enfants et leur signification.	n	1.50
 Les premières manifestations motrices et 		
mentales chez l'enfant. Etude physiolo-		
gique, clinique et pédagogique	>>	4

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

FI

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION:

ÉDUCATEUR

BULLETIN

ALB. RUDHARDT

CH. GREC

GENÈVE, Pénates, 3

VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION:

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33

Téléphone 33.633 – Chèques postaux II. 6600

ANNONCES: PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: FR. 8.-, ÉTRANGER: FR. 11.-.

Supplément trimestriel: Bulletin Bibliographique





ALLEMAND ou italien ga-ranti en 2 mois DIPLOME (compris allemand et italien écrit et parlé.)

Références prosp. Diplôme langues 3 mois. ÉCOLE TAMÉ, Baden 57 ou Neuchâtel 57

Empaillage de tous les ani-

Fabrication de Chamoisage de peaux

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



modes

modèles de paris

prix aux

POUR TOUS VOS TRAVAUX

ECTRICITÉ — GAZ — EAU — TÉLÉPHONE

ADRESSEZ-VOUS

RNET S.A., GENEVE

TÉLÉPHONE 50250

DEVIS GRATUIT

RABAIS SPÉCIAL ACCORDÉ AU PORTEUR DE CETTE ANNONCE